



«Pas impliqué dans cette affaire»

ÉCONOMIE • Alain Riedo, le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg est mis en cause dans une affaire de corruption. Le point avec son avocat Luke Gillon.

FRANÇOIS MAURON

L'affaire judiciaire mettant en cause Alain Riedo, le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg (CCIF), connaît donc un nouveau rebondissement. Après la justice américaine, c'est semble-t-il au tour du Ministère public de la Confédération (MPC) d'investiguer sur des soupçons de corruption autour de la société Maxwell Technologies. L'enquête porterait sur un système de pots-de-vin mis en place en Chine de 2002 à 2009, alors que l'homme était à la tête de l'entreprise basée à Rossens (voir «La Liberté» d'hier).

«Le MPC confirme exécuter une instruction pénale dans ce contexte initiée en juillet 2012. La procédure est ouverte à l'encontre de personnes physiques et morales. Il leur est reproché des actes de corruption liés à des affaires conclues en Chine. Afin de garantir le bon déroulement de la procédure, le MPC ne communiquera pas, en l'état, d'autres éléments sur cette affaire. En particulier, le MPC ne révèle pas l'identité de possibles personnes ou sociétés concernées par une instruction pénale, lesquelles bénéficient de la présomption d'innocence», indique Jacqueline Bühlmann, porte-parole du MPC, contactée par «La Liberté». Le point avec Luke Gillon, l'avocat d'Alain Riedo.



Alain Riedo a dirigé Maxwell, à Rossens, de 2002 à 2009. VINCENT MURITH

A votre connaissance, le MPC a-t-il ouvert une enquête contre Alain Riedo?

Luke Gillon: A ma connaissance, non. Il semble que le MPC exécute une instruction pénale dans le contexte de l'affaire Maxwell. Je ne sais pas s'il agit ainsi sur demande des autorités américaines ou s'il a décidé lui-même de procéder à une enquête indépendante à ce sujet. Ni Alain Riedo ni moi n'avons jamais reçu de courrier ou d'ordonnance de mise en prévention de sa personne. Nous n'avons eu aucun contact avec le Ministère public de la Confédération.



«Alain Riedo conteste être impliqué dans ces faits»

LUKE GILLON

Vous n'avez eu aucun contact avec la justice? Ni avec la justice suisse, ni avec la justice américaine. S'agissant de cette dernière, M. Riedo n'a jamais reçu de courrier non plus. Il a eu connaissance de cette procédure via l'agence Bloomberg qui lui a révélé l'existence d'un acte d'accusation que l'on trouve sur internet. Il s'agit de sa seule source d'information. Apprenant qu'il était accusé de corruption par la justice américaine, il a pris un défenseur dans ce pays. Mais à ce jour, il n'a toujours pas eu accès au dossier.

Comment se fait-il qu'une personne dans le collimateur de la justice n'ait pas été convoquée pour une audition, notamment en Suisse?

C'est un processus assez commun. Il suffit que des faits soient portés à la connaissance de l'autorité judiciaire pour que celle-ci ouvre une enquête, à charge et à décharge, si elle l'estime nécessaire. Elle réunit alors des éléments pour se faire une première idée. Une fois que ceux-là sont rassemblés, l'autorité peut décider de mettre quelqu'un en prévention; elle l'informe alors à ce moment-là. Mais elle peut aussi décider d'entendre des personnes comme témoins ou au contraire de classer l'affaire.

Les faits qui seraient reprochés à Alain Riedo concernent la filiale de Maxwell, à Rossens, qu'il a dirigée de 2002 à 2009. Or la société a reconnu ces faits, puisqu'elle a versé 14 millions de dollars dans le cadre d'un accord à l'amiable aux Etats-Unis en janvier 2011. Cela ne constitue-t-il pas la preuve qu'il y a un problème?

Nous avons connaissance de cet arrangement. Mais nous ne savons pas du tout dans quelles circonstances et pourquoi Maxwell a payé cette somme.

Alain Riedo n'a donc pas connaissance de ce qui était reproché à Maxwell?

A présent, il en a connaissance via internet. Il n'a jamais été impliqué dans cette affaire, ni dans les démarches qui ont semblé-t-il amené Maxwell à trouver une forme d'entente avec les autorités judiciaires américaines.

Il ne voit pas du tout de quoi il s'agit?

Maintenant qu'il a lu les documents, il comprend de quoi il en ressort. Mais il conteste être impliqué dans ces faits.

Pensez-vous que les justices américaine et suisse enquêtent sur la même affaire?

Je l'ignore, mais a priori cela semblerait être le cas. Il faudrait voir le dossier pour répondre à cette question.

Alain Riedo ose-t-il encore sortir de Suisse actuellement?

Au vu de ce qui est arrivé à certains banquiers suisses, je pense qu'il est plus prudent de ne pas sortir du pays, face à une autorité judiciaire qui n'informe même pas les gens qui sont accusés d'avoir commis un délit. Il vaut mieux que son défenseur américain puisse prendre connaissance du dossier et voir sur quoi reposent ces accusations.

Etre confiné dans le pays, c'est une situation ennuyeuse pour diriger la

Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg.

C'est une question à poser à la CCIF à l'étranger. Mais je pense, a priori, que si M. Riedo garde sa liberté au sein de notre pays, il est parfaitement à même de remplir sa mission. Du reste, le doute sur sa possibilité de voyager sera prochainement levé, dès qu'il aura eu accès au dossier. Il n'a d'ailleurs aucune intention de se soustraire à la justice. Il collaborera, ira faire valoir son point de vue et répondra aux accusations qui sont portées à son encontre.

Quelles suites allez-vous donner à cette affaire à présent?

S'agissant des Etats-Unis, nous avons constitué un mandataire pour prendre contact avec les autorités judiciaires et avoir accès au dossier. Sur le plan suisse, l'enquête semblerait être ouverte. Si le MPC pense devoir entendre Alain Riedo en tant que témoin ou en toute autre qualité, il répondra évidemment à ces convocations et s'expliquera.

Comment tout cela va-t-il se conclure selon vous?

Il est impossible d'émettre un pronostic sur un dossier dont on ne connaît pas le contenu. M. Riedo dispose de la présomption d'innocence, comme tout autre prévenu. En Suisse, il n'est du reste à ma connaissance pas inculqué pour l'instant. I

NUCLÉAIRE

Le PCS exige l'arrêt immédiat de Mühleberg

PHILIPPE CASTELLA

Le Parti chrétien-social (PCS) fribourgeois «exige l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Mühleberg», écrit-il dans un communiqué. Les mesures de sécurisation réclamées par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire («La Liberté» de vendredi) jusqu'à sa fermeture prévue en 2019 lui apparaissent largement insuffisantes.

«Elles ne servent qu'à masquer la réalité et à permettre aux Forces motrices bernoises de laisser fonctionner cette installation dangereuse et amortie depuis 2002 dans le seul but de réaliser des profits tout en faisant assumer les risques à la population de notre pays», s'insurge le PCS.

Le parti demande au Conseil d'Etat fribourgeois de prendre «enfin en considération la sécurité des 105 000 habitants des 39 communes de notre canton situées dans la zone 2» et d'exiger de Berne un arrêt immédiat de cette installation nucléaire «dépassée et dangereuse». I

EN BREF

«ÉCLAIRAGE» À SUCCÈS

CIRCULATION La police cantonale tire un bilan positif de l'action «éclairage» visant à sensibiliser les cyclistes fribourgeois à la circulation nocturne. Entre le 2 et le 16 nov., les policiers ont distribué 571 fiches invitant les usagers à remettre leurs vélos en ordre, et remis 55 amendes. Le but est de faire diminuer les accidents nocturnes. ARA

MÉMENTO

> **CONFÉRENCE** de l'association Les 4 Vents: «Pour aller d'une société générant du handicap à une société inclusive» par Mireille Scholder. Inst. de péd. curative, Saint-Pierre-Canisius 21, 19h15.

> **CONF.** «Espaces sacrés, espaces de ressourcement» par Mariano Delgado. Café Ancienne Gare, 20h. Entrée libre, panier.

> **CONF.** «Construire sa volonté = devenir une personne» Deux perspectives: Harry Frankfurt et Edith Stein, par E. Swiderski. Uni Miséricorde, salle 3023, 18h15.

> **SOIRÉE D'INFO** «Ecoute centrée sur la personne et ses états du moi» avec Christine Pilet et Anne-Marie Burgy. Centre Ste-Ursule, rue des Alpes 2, 19-21h.

> **RENCONTRE** «L'arche et ses différents sens dans l'écriture». Centre diocésain, salle C, Villars-sur-Glâne, mercredi 12h15. Inf. 026 426 34 81.

> **FRIBOURG POUR TOUS** Présentation de l'Office familial sur la puériculture et le conseil aux parents, la consultation conjugale et la médiation familiale. Criblet 13, mercredi et samedi 9-13h.

PUBLICITÉ

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU PANORAMIC ALPINE SPA

LES BAINS D'OVRONNAZ

Détente et bien-être
1 nuit avec spa/bains
dès 131.-/pers.

Accès illimité aux bains
thermaux et au spa

Ovronnaz (VS) | 027 305 11 00 | thermalp.ch

CANTON DE FRIBOURG

Une fondation pour prévenir les morsures

FRANÇOIS MAURON

Comment prévenir les morsures de chien, spécialement auprès des enfants? La Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien (Pamfri) veut apporter une réponse à cette question. Fondée en mars dernier, elle a mis sur pied une formation ad hoc pour des conducteurs de canidés, de façon à constituer des équipes d'intervention dont la mission sera notamment de visiter les classes fribourgeoises qui le souhaitent, afin d'expliquer aux enfants quels sont les bons comportements à adopter en présence d'un chien.

A ce jour, 17 d'entre elles ont réussi leur examen final, indique un communiqué diffusé samedi.

«Elles ont donc été agréées par le vétérinaire cantonal, et elles ont l'autorisation de passer dans les écoles», note Robert-Philippe Bloch, président de Pamfri.

La loi cantonale sur la détention des chiens prévoit la mise en place de mesures de prévention. Visant à «contribuer à l'amélioration de la sécurité de la population, en particulier des enfants, face aux différentes situations de la vie et aux accidents par morsure de chien», la fondation est donc mandatée par l'Etat pour organiser des cours de sensibilisation dans les écoles, autant francophones que germanophones. «Il y a du reste autant d'équipes d'intervention romandes qu'alémaniques», relève Robert-Philippe Bloch.

Cette prévention est ouverte à tout le monde, mais Pamfri vise en particulier les élèves de 2^e enfantine et ceux de 1^{er} primaire. Assez lourde, une intervention dans une classe nécessite la participation d'un responsable de l'organisation («team leader»), d'un responsable pédagogique (modérateur) et de quatre équipes d'interventions. Les premiers cours ont eu lieu cette année. «Les résultats sont encourageants et les appréciations des enseignants émises dans les rapports d'intervention sont très positives», indique Robert-Philippe Bloch. I

> Informations complémentaires: www.pamfri.ch



Pamfri aide les enfants à adopter le bon comportement face à un chien.

DR